

OBJET : LA FRANCE DOIT RECONNAITRE OFFICIELLEMENT LE MASSACRE DES TIRAILLEURS SENEGALAIS DE THIAROYE SURVENU LE 1ER DECEMBRE 1944 APRES QUATRE ANS DE CAPTIVITE.

LA GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE DOIT SAISIR LA COUR DE CASSATION DANS LE BUT DE REHABILITER CES SOLDATS DE L'ARMEE FRANCAISE, INJUSTEMENT CONDAMNES

A l'occasion du 70^{ème} anniversaire du massacre de Thiaroye, et en marge du sommet de la Francophonie, le Président de la République François Hollande, suivant sa promesse faite dans son discours du 12 octobre 2012 à Dakar, va faire remettre aux autorités Sénégalaises, la totalité des archives que possède la France.

A notre connaissance, seules les archives numérisées du Service historique de la Défense sont concernées par ce transfert. La restitution des Archives nationales de l'Outre-mer (ANOM) et celle du dépôt central d'archives militaires de la justice n'est pas programmée, alors même que ce sont ces documents qui permettent de comprendre ce qui s'est réellement passé à Thiaroye.

Nous saluons le geste du Président Hollande qui honore la France, et qui, sans aucun doute, constitue un pas vers la sortie de l'obscurité que la censure, la confusion et le silence avaient organisée autour de ce massacre.

Nous encourageons le Président Hollande à aller plus loin dans sa démarche en étendant la numérisation et le transfert vers le Sénégal de la totalité des archives nationales de l'Outre mer et des archives militaires de la justice.

Nous demandons au Président Hollande de mettre un terme à la fuite en avant de l'Etat français et de la classe politique, et de faire tout ce qui est en son pouvoir pour en finir avec le mensonge sur le massacre par l'armée française de ses propres soldats à Thiaroye, ainsi qu'avec les manœuvres de la hiérarchie militaire locale pour couvrir leur forfaiture.

Le ministère de la Guerre a couvert au-delà de toutes raisons la spoliation de ses soldats dont les reliquats de soldes à percevoir à leur arrivée à Dakar n'ont jamais été payés. Dans la mesure où ces sommes n'ont pas été versées à leurs bénéficiaires, on peut légitimement se demander pourquoi le Ministère de la guerre a couvert cette spoliation.

Des preuves ont été fabriquées pour camoufler le forfait de la hiérarchie militaire locale, et des histoires montées de toute pièce pour salir la mémoire de ces tirailleurs, de ces soldats, afin de justifier et légitimer a posteriori la force déployée pour les anéantir !

L'histoire de Thiaroye a aujourd'hui beaucoup progressé grâce aux travaux d'historiens notamment Africains, nord-Américains et Français. En France, principalement grâce au patient travail mené par Armelle Mabon dans les archives.

Nous savons donc maintenant que les rapports officiels se sont avérés mensongers, que certaines informations ont été falsifiées pour faire condamner des innocents sur la base d'informations tronquées et fallacieuses. Il n'y a pas eu de rébellion armée et la première

désobéissance est le fait de ceux qui n'ont pas appliqué la réglementation en vigueur concernant le paiement des soldes de captivité.

Ces recherches historiques ont permis de faire naître un doute sérieux sur la culpabilité des soldats africains du camp de Thiaroye.

Bien qu'amnistiés par les lois de 1946 et 1947, les condamnés demeurent coupables, devant l'histoire, d'un crime qu'ils n'ont pas commis.

Les faits aujourd'hui incontestables

Le 1^{er} décembre 1944, dans la caserne de Thiaroye au Sénégal, l'armée tire avec des automitrailleuses sur des Tirailleurs Sénégalais, ex-prisonniers de guerre sans défense, revenus de France après quatre longues années de captivité dans des *frontstalags*.

Le bilan officiel est de 35 morts et 35 blessés. Mais, à ce jour, le bilan véritable est impossible à déterminer.

Le 5 mars 1945, 34 ex-prisonniers de guerre, considérés comme les meneurs de la « mutinerie », sont condamnés à des peines allant de 1 à 10 ans de prison, avec pour certains, une dégradation militaire et une interdiction de séjour. Les chefs d'inculpation de l'acte d'accusation vont de la provocation de militaires à la désobéissance, en passant par la rébellion commise par des militaires armés.

Des droits spoliés

Ces hommes qui s'étaient battus pour la France, ont réclamé le paiement de leurs soldes de captivité que les autorités militaires de Dakar avaient refusé de leur verser, enfreignant ainsi la réglementation en vigueur.

Cette spoliation fut couverte par le ministère de la Guerre qui a fait croire, par une circulaire datée du 4 décembre 1944 -donc postérieure au massacre-, que les rapatriés avaient perçu la totalité de leur solde avant leur embarquement en métropole.

Un massacre prémédité puis camouflé

Dans le but de faire taire les légitimes revendications de ces hommes, une opération des forces armées destinée à écraser/réduire les rebelles a été montée. Pour camoufler le massacre, certains officiers ont produit des rapports à charge, et ont fabriqué de toute pièce l'histoire officielle d'une mutinerie. Dans ces rapports, les ex-prisonniers de guerre sont décrits comme étant à la solde des Allemands et lourdement armés. Afin de justifier la lourde riposte, ils sont accusés d'avoir tiré les premiers.

Des histoires inventées pour salir la mémoire de ces soldats et légitimer «l'exécution de vulgaires brebis galeuses» qui avaient dépouillé les soldats ennemis morts...

En aucun cas le change des marks allemands ne fut l'objet du conflit pas plus, d'ailleurs que le change entre les francs français et les billets de l'AOF .

Le travail des historiens a permis de rétablir ces soldats dans leur honneur.

Ces soldats étaient d'anciens prisonniers de guerre, tous détenus en France. Dans certains camps de travail, des officiers des troupes coloniales ou des fonctionnaires civils ont remplacé des sentinelles allemandes à la demande de l'occupant acceptée par le gouvernement de Vichy.

Certains captifs ont réussi à s'échapper des camps et ont combattu dans la résistance.

Malgré toute cette connaissance péniblement accumulée, quelques historiens continuent

de salir l'honneur de ces Tirailleurs en renforçant l'histoire officielle...

Il est à craindre que le colloque qui se tiendra à Dakar les 19 et 20 novembre 2014 à quelques kilomètres seulement de Thiaroye, sous l'égide des autorités françaises et sénégalaises, et en partenariat avec l'armée sénégalaise, s'inscrive dans cette histoire falsifiée. Soixante-dix ans après le massacre de Thiaroye, ce colloque entend passer l'événement sous silence. Le programme annoncé semble vouloir mettre l'histoire au service du discours officiel.

Afin que la mémoire des victimes de Thiaroye soit respectée, nous demandons au Président de la République de reconnaître au préalable la spoliation et le massacre.

Nous demandons que la garde des Sceaux ministre de la Justice saisisse la Commission de révision de la cour de Cassation pour que la dignité et l'honneur des condamnés soient restaurés.

INFORMATIONS PRATIQUES

Pour signer cette pétition nous remercions d'envoyer un mail de signature :

- A l'adresse mail suivante : rehabilitation.tirailleurs@gmail.com
- Avec votre prénom, nom, ville et pays de résidence et la fonction sociale que vous souhaitez mettre en avant

A cette même adresse, vous pouvez également envoyer vos textes de contribution à la présente campagne.